Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Naturalisation ou changement de statut

Par Visiteur

Bonjour,
mon mari et moi avons demandé la naturalisation, ils nous ont répondu avec un ajournement de 2 ans chacun pour cause d'insuffisances de ressources. Nous travaillons chacun à temps partiel qui n'excède pas les 60% du temps plein comme la loi nous demande(préfecture): mon mari 18h et moi 21h par semaine. Nous sommes en France depuis 1999 et nous avons eu ensemble 2 enfants qui vont à l'école (4 ans) et à la crèche (1 an). Nous avons tous les deux un statut étudiant.
=Nous aimerions savoir comment nous allons faire pour procéder à un recours jusqu'au 26 avril, s'il y a une chance d'avoir un avis favorable, sinon est ce qu'il est possible de changer notre statut en statut vie privée familiale sachant que mon mari fait un stage rémunéré de 1000 euros par moi tous les jours pour un diplôme de thèse et moi je suis mes études 3 jours par semaine pour valider mon Master qu'à force avec mes enfants n'arrive plus à suivre et que je dois valider avant septembre2010.
Pourriez-vous nous conseiller : le but est de ne plus être en statut étudiant mais de changer pour pouvoir travailler.
je vous remercie

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pourriez-vous nous conseiller : le but est de ne plus être en statut étudiant mais de changer pour pouvoir travailler.
Je comprends parfaitement malheureusement la seule solution serait un changement de statut salarié. Le souci majeur est que le travail envisagé doit correspondre à vos qualifications.
Vous ne pouvez malheureusement prétendre à une carte de séjour mention vie privée et familiale.
Vous ne perdez rien à former un recours en expliquant bien votre situation, vos motivations.

Bien cordialement